

# INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE



Vol. 24, n° 16, 15 septembre 2015

## AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil Municipal de Napierville, le 1<sup>ER</sup> OCTOBRE À 19H30 au 260, rue de l'Église à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :** Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage numéro 289 concernant l'emplacement des contenants à ordures et recyclage. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de :

Permettre l'installation des contenants à ordures et recyclage en marge avant secondaire plutôt qu'en marge latérale ou arrière et conformément aux autres dispositions de l'article 11.9 du règlement de zonage 289.

**Identification du site concerné :** Ce terrain est situé dans la zone commerciale Ca.106 (Développement commercial – Quartier des Patriotes) et porte le numéro de lot 424-1 du cadastre de Saint-Cyprien-de-Napierville. La demande est formulée par *Quartier St-Élie inc.*

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce quinzième jour du mois de septembre de l'an deux mille quinze.

Ginette L. Pruneau  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

## INVITATION À UN DÉBAT ÉLECTORAL POUR LE COMTÉ DE CHÂTEAUGUAY/LACOLLE

La Corporation de développement communautaire Les Jardins-de-Napierville et la Corporation de développement communautaire Roussillon invitent les médias à participer à un débat électoral qui se tiendra **le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015 à 19h, au Centre communautaire de Saint-Rémi, au 25, rue Saint-Sauveur à la salle Jupiter.**

Le débat réunira les candidats des quatre principaux partis politiques fédéraux qui se présentent dans le comté de Châteauguay/Lacolle :

- |   |   |
|---|---|
| - Sylvain Chicoine (Nouveau Parti démocratique) | - Brenda Shanahan (Parti Libéral)         |
| - Sophie Stanké (Bloc québécois)                | - Philippe St-Pierre (Parti Conservateur) |

Ce sera l'occasion pour les organismes communautaires et la communauté de nos deux territoires de poser des questions sur nos enjeux locaux et d'entendre les candidats sur les solutions proposées.

Nous invitons donc la population à se présenter en grand nombre pour cet événement.

**AVIS PUBLIC**

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil Municipal de Napierville, le **1<sup>ER</sup> OCTOBRE À 19H30** au 260, rue de l'Église à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :** Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage numéro 289 concernant la largeur de l'accès à la rue dans le cas d'un terrain commercial comportant deux accès. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de :

Permettre l'aménagement d'un accès à la rue d'une largeur de 11.0 mètres au lieu de 8.00 mètres tel que prévu à l'article 11.7 du règlement de zonage 289.

**Identification du site concerné :** Ce terrain est situé dans la zone commerciale Ca.106 (Développement commercial – Quartier des Patriotes) et porte le numéro de lot 424-1 du cadastre de Saint-Cyprien-de-Napierville. La demande est formulée par *Quartier St-Élie inc.*

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce quinzième jour du mois de septembre de l'an deux mille quinze.

Ginette L. Pruneau  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

**AVIS PUBLIC**

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil Municipal de Napierville, le **1<sup>ER</sup> OCTOBRE À 19H30** au 260, rue de l'Église à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :** Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage numéro 289 concernant le projet d'affichage pour le développement commercial. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de :

Permettre l'aménagement d'une deuxième enseigne sur poteau dans le cadre du projet commercial intégré visant l'affichage des bâtiments commerciaux de la deuxième phase de construction.

**Identification du site concerné :** Ce terrain est situé dans la zone commerciale Ca.106 (Développement commercial – Quartier des Patriotes) et porte le numéro de lot 424-1 du cadastre de Saint-Cyprien-de-Napierville. La demande est formulée par *Quartier St-Élie inc.*

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce quinzième jour du mois de septembre de l'an deux mille quinze.

Ginette L. Pruneau  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière